

SEANCE DU MERCREDI 8 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mil vingt un, le 08 décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Surtauville, légalement convoqué le 02 décembre 2021, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **M. Hervé PICARD**, Maire de la commune.

Etaient présents : M PICARD Hervé, Mme MARIE Cindy, Mme PINGUE Chantal, M BARDIN Cédric, M VIEL Yohann,

Absents excusés : Mme QUESNEY Déborah, Mme LESEIGNEUR Julie, Mme TROISMOULINS Claudine, Mme ROUSSEAU Manon, M FLORE Jonathan et M TREPAGNY Germain,

Procurations : Mme QUESNEY Déborah à M Yohann VIEL, Mme LESEIGNEUR Julie à Mme Cindy MARIE, Mme TROISMOULINS Claudine à Mme Chantal PINGUE, Mme ROUSSEAU Manon à Mme Cindy MARIE, M FLORE Jonathan à M Yohann VIEL et M TREPAGNY Germain à M Cédric BARDIN,

Secrétaire de séance : Mme Cindy MARIE

Aucune remarque n'étant formulée sur le précédent compte rendu, M le Maire déclare la séance ouverte selon les dispositions de la loi « vigilance sanitaire » n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 (V de l'article 10)

ORDRE DU JOUR :

(21-48) MARCHES PUBLICS – Travaux de rénovation thermique et de réaménagement de l'école et de la mairie à SURTAUVILLE – Huit lots – Procédure adaptée ouverte – Attribution - Autorisation

RAPPORT

Monsieur Hervé PICARD rappelle aux membres du conseil municipal que la commune souhaite réaliser des travaux de rénovation thermique et de réaménagement de l'école et de la mairie. La consultation est décomposée en huit lots.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à la SARL d'architecture ATELIER AURA, sis 10 rue Nationale, Ecardenville sur Eure – 27490 CLEF VALLEE D'EURE.

Au vu de l'avancement des études de maîtrise d'œuvre, une procédure adaptée ouverte a été lancée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 20 septembre 2021 au journal Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics.

A l'issue de la consultation, les offres ont été ouvertes le 18 octobre 2021. Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre, le pouvoir adjudicateur, lors de sa réunion

en date du 08 décembre 2021, a attribué les marchés aux entreprises suivantes, ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses :

Lots	Entreprises attributaires	Montants HT	Montants TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur)
Lot n° 1 : VRD curage désamiantage	SODEREC ETABLISSEMENT DE LHOTELLIER 2D 2 RUE DU VALLARD 80800 VILLERS BRETONNEUX	46 852,45 €	56 222,94 €
Lot n° 2 : menuiseries extérieures	SAS ENTREPRISE SAUVAGE RUE DE VALOIS 27400 HONDOUVILLE CEDEX	64 192,01 €	77 030,41 €
Lot n° 3 : cloisons plafonds menuiseries intérieures	SAS ENTREPRISE SAUVAGE RUE DE VALOIS 27400 HONDOUVILLE CEDEX	45 508,65 €	54 610,38 €
Lot n° 4 : peinture sols faïence	ETABLISSEMENTS DOLPIERRE ZA DU HAUT DU VAL 7 VILLAGE DES ARTISANS 27110 CROSVILLE LA VIEILLE	18 447,00 €	22 136,40 €
Lot n° 5 : couverture	Aucune offre. Le lot sera relancé en application de l'article 142 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 (loi ASAP).		
Lot n° 7 : plomberie chauffage ventilation Base PSE n° 1: aménagement R+2	EP2C 3 RUE DEVE 76500 ELBEUF	138 097,66 € 12 633,41 €	165 717,19 € 15 160,09 €
Montant total avec les PSE retenues		150 731,07 €	180 877,28 €
Lot n° 8 : électricité Base PSE n° 1: aménagement R+2	DUCHESNE ELECTRICITE RUE DU MOULIN A TAN 27130 VERNEUIL SUR AVRE	39 962,78 € 5 921,32 €	47 955,34 € 7 105,58 €
Montant total avec les PSE retenues		45 884,10 €	55 060,92 €
Total		371 615,28€	445 938,34 €

Les membres du conseil municipal sont donc invités à :

- Se prononcer en faveur de l'attribution des marchés publics aux sociétés précitées,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants en moins-value ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter l'ensemble des organismes susceptibles de participer au financement, afin d'inscrire cette opération à un programme subventionné au meilleur taux.

DECISION

Le conseil municipal ayant entendu le rapporteur et ayant délibéré,
VU la proposition d'attribution,

ATTRIBUE les marchés aux entreprises susmentionnées,

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer les marchés à venir,

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer les avenants en moins-value ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial,

AUTORISE Monsieur le Maire, à solliciter l'ensemble des organismes susceptibles de participer au financement, afin d'inscrire cette opération à un programme subventionné au meilleur taux,

DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget principal.

(21-49) DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

M le Maire fait part que la nomenclature de l'article inscrit dans la DM1 en recettes de fonctionnement au titre des Fonds de péréquation de la taxe sur les droits de mutations ne correspond pas à la nomenclature des communes de – de 500 habitants. Après échange avec M le Trésorier il propose de reprendre la délibération en inscrivant le bon article M le Maire propose donc une décision budgétaire modificative n°2 comme suit :

Section de fonctionnement					
	Dépenses			Recettes	
Article	Objet	Montant	Article	Objet	Montant
6817	Provisions loyers impayés	3 500 €	73224	Fonds de péréquation de la taxe sur les droits de mutations	11 133 €
023	Virement à la section d'investissement	10 133 €	752	Revenus des immeubles (location salle des fêtes)	2 500 €
	Total	13 633 €		Total	13 633 €
Section d'investissement					
2031	Honoraires MO	10 133 €	021	Virement de la section de fonctionnement	10 133 €
	Total	10 133 €		Total	10 133 €

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision budgétaire modificative n° 2 suivante :

Section de fonctionnement					
	Dépenses			Recettes	
Article	Objet	Montant	Article	Objet	Montant
6817	Provisions loyers impayés	3 500 €	73224	Fonds de péréquation de la taxe sur les	11 133 €

				droits de mutations	
023	Virement à la section d'investissement	10 133 €	752	Revenus des immeubles (location salle des fêtes)	2 500 €
	Total	13 633 €		Total	13 633 €
Section d'investissement					
2031	Honoraires MO	10 133 €	021	Virement de la section de fonctionnement	10 133 €
	Total	10 133 €		Total	10 133 €

Divers : Néant

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire a déclaré la séance close.

La séance a été levée à 19 heures 30

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé le registre des délibérations :

PICARD Hervé

MARIE Cindy

TROISMOULINS Claudine

BARDIN Cédric

FLORE Jonathan

LESEIGNEUR Julie

PINGUE Chantal

QUESNEY Déborah

ROUSSEAU Manon

TREPAGNY Germain

VIEL Yohann.